

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du mercredi 24 juin 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 207 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Grégory ALLIONE - Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Romain AMARO - Thomas ARCAMONE - Philippe ARDHUIN - Patrick ARDIZZONI - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Lalia ATTAFF - Aurélien AUCLAIR - Gérard AUDIBERT - Dominique AUGEY - Stéphanie BAGNIS - Magali BAILLEUL - Mireille BALLETTI - Valérie BAQUE - Guy BARRET - Marie BATOUX - Thomas BATTESTI - Antoine BAUDINO - Laurent BELSOLA - Farida BENAOUA - Fabienne BENDAYAN - Nasser BENMARNIA - Marie BERMEJO - Rebecca BERNARDI - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO-ROATTA - Eva-Pauline BONAN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Eric BOUILLÉ - Michel BOULAN - Nicolas BOULAND - Stéphanie BRAISE - Fabien BRAVI - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Joël CANICAVE - René-François CARPENTIER - Hugo CARTALLIER - Thibaut CHARPENTIER - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Eric CHEVALIER - Marie-Christine CIANNARELLA - Jean-David CIOT - Gilles COLLOMB - Flavie COLOMBO - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Renaud DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Pierre DHARREVILLE - Hélène DI VITA DANCHESI - Laurent DILLINGER - Alexandre DORIOU - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Frédéric DURAND - Capucine EDOU - Joëlle FABRE - Léa FIMAT - Olivia FORTIN - Clément FREL-CAZENAVE - Lydia FRENTZEL - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Hélène GAILLARD - Pierre-Marie GANOZZI - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Audrey GATIAN - Jean-Louis GEIGER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Anthony GONÇALVES - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Jean-Marc GRAFFEO - Martin GRAND-DUFAY - Hervé GRANIER - Anne-Marie GREGORI - Patrick GRIMALDI - Monique GRISETI - Jean-Christophe GROSSI - Hassan GUENFICI - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Yahya GÜNGÖRMEZ - Julien HAROUNYAN - Ahmed HEDDADI - Christophe HOCMARD - Nicolas HUE - Christophe HUGON - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Mohamed ITRISSO - Clara JABOULAY - Sophie JARDINOT - Didier JAU - Sophie JOISSAINS - Azad KAZANDJIAN - Sophie KERNEN - Amine KESSACI - Anthony KREHMEIER - Mirabelle LAMOUREUX - Lucas LANGOMAZINO - Candice LE TOURNEUR - Philippe LEANDRI - Michèle LEBAN - Sébastien LECCIA - Pascaline LÉCORCHÉ - Gisèle LELOUIS - Lionel LENEL - Céline LEVIEUX - Joël LEVI-VALENSI - Yoan LEVY - Christiane LEYDER - Maxime MARCHAND - Jérôme MARCILIAK - Patrick MARKARIAN - Juliette MASSON - Joëlle MELIN - Hervé MENCHON - Naïs MENGIN - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Martine MISTRAL-GUYL - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Catherine MOYEMONT GAILDRY - Ibrahim M'ZE - Jessy NAKACHE - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Cédric OROFINO - Nina PALOMBA - Romain PASTOR - Benoît PAYAN - Serge PEROTTINO - Stéphane PICHON - Mathieu PIETRI - Philippe PIGNON - Marie-Laurence POSTEAU - Fabrice POUSSARDIN - Robin PRÉTOT - Perrine PRIGENT - Aurélie QUINQUIS - Hedi RAMDANE - Magali RAMOS - Philippe RAZEYRE - Anne REYBAUD-DECROIX - Gwenaél RICHEROLLE - Olivier RIOULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Anne-Gaëlle RODEVILLE - Thomas ROLLER - Blaise ROSATO - Julien ROSSI - Hervé ROUAT - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Clara SALÉMEH - Mickael SALFATI - Giovanni SCHIPANI - Jean-Pierre SERRUS - Anne-Sophie SIDANI - Jean-Marc SIGNES - Romain SIMMARANO - Laurent SIMON - Emilia SINSOILLIEZ - Chahidati SOILIH - Jean-Pierre SQUILLARI - Hanifa TAGUELMINT - Nathalie TESSIER - Karim TOUCHE - Amapola VENTRON - Cécile VIGNES - Frédéric VIGOUROUX - Frédéric-H VIGOUROUX - Michel VINCENTEZZI - Katia YAKOUBI - David YTIER - Michaël ZAZOUN - Karima ZERKANI-RAYNAL - Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Enda AMRAOUI représentée par Amine KESSACI - Samuel BEN-HAMOU représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Tina BIARD SANSONETTI représentée par Karim TOUCHE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Nassera BENMARNIA - Sarah COULOMB représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Brigitte DEVESA représentée par Sophie JOISSAINS - Sylvaine DI CARO représentée par Eric CHEVALIER - Ambrozio DOLFI représenté par Eric BOUILLÉ - Dimitri FARRO représenté par Yannick GUERIN - Emmanuel FOUQUART représenté par Marie BERMEJO - Jérôme GOUIRAN représenté par René-Francis CARPENTIER - Pierre HUGUET représenté par Audrey GATIAN - Aurélie LECAT représentée par Hervé ROUAT - Laurent LHARDIT représenté par Azad KAZANDJIAN - Mario MARTINET représenté par Magali RAMOS - Philippe MAURIZOT représenté par Robin PRÉTOT - Eric MERY représenté par Laure ROVERA - Serge MORI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Roland MOUREN représenté par Martine MISTRAL-GUYL - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Marc PENA représenté par Magali BAILLEUL - Jocelyne POMMIER représentée par Michel VINCENTELLI - Joëlle REYNAUD FIORILE représentée par Romain AMARO - Franck SANTOS représenté par Philippe RAZEYRE - Caroline SICARD représentée par Hugo CARTALLIER - Martine VASSAL représentée par Romain SIMMARANO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FAYSSAT - Michel LAN - Eric LE DISSES - Claude PICCIRILLO - Frédéric SZABO.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick MARKARIAN représenté à 15h40 par Philippe CHARRIN - Michèle RUBIROLA représentée à 15h40 par Sophie CAMARD - Eric GARCIN représenté à 15h46 par Anne REYBAUD-DECROIX

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS à 15h46

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TEE-001-19548/26/CM

■ Création, composition et désignation des membres de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence 162163

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Code de l'Environnement, dans son article R 541-41-22, prévoit la création d'une commission au sein de la collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales qui assure la gestion des déchets des ménages. Cette commission a en charge de définir les perspectives et objectifs de réduction de la production de déchets ménagers et assimilés. Elle est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat.

Dans ce cadre, par délibération n° DEA 031-1484/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a créé la commission locale de prévention des déchets qui s'est réunie tout au long du processus d'élaboration du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés (PMPDMA).

Par délibération n° DEA 038-8022/19/CM du 19 décembre 2019 du Conseil de la Métropole, la Métropole a validé, en complément du schéma métropolitain de gestion des déchets, le plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés qui s'inscrit dans le plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM).

Par délibération n° TCM 016-8721/20/CM du Conseil de la Métropole en date du 15 octobre 2020, la Commission locale de prévention des déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence est devenue la Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Suite au renouvellement des instances métropolitaines il convient :

- D'abroger les délibérations DEA 031-1484/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 et TCM 016-8721/20/CM du Conseil de la Métropole en date du 15 octobre 2020,
- De créer la nouvelle commission consultative d'élaboration et de suivi du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- De fixer la composition de la commission comprenant des élus métropolitains ainsi que des personnalités qualifiées et acteurs du territoire intervenant dans la prévention des déchets,
- De désigner les nouveaux membres qui siégeront en son sein.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite « AGECE » ;
- Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que pour faire suite au renouvellement des instances communautaires il convient d'approuver la création de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence, d'en fixer la composition et d'en désigner les membres ;
- Qu'il revient également à la Métropole de nommer le Président de la Commission et de désigner le service chargé de son secrétariat.

Délibère

Article 1:

Est approuvée l'abrogation des délibérations DEA 031-1484/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 et TCM 016-8721/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020.

Article 2:

Est approuvée la création de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Article 3 :

Est approuvée la composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence comme suit :

3 élus métropolitains :

- La Vice-présidente de la Métropole déléguée au traitement et à la valorisation des déchets, Ruralité ;
- Le Vice-président de la Métropole délégué aux Relations usagers du Service public de gestion des déchets – à la Collecte des déchets ;
- Le Conseiller métropolitain délégué à la propreté Marseille.

23 personnalités qualifiées :

- Un représentant du Conseil Régional Sud Provence-Côte d'Azur ;
- Un représentant de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- Un représentant de la Chambre régionale de commerce et de l'industrie ;
- Un représentant de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat ;
- Un représentant de la Chambre régionale d'agriculture ;
- Un représentant de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ;
- Un représentant de l'Association régionale HLM PACA Corse ;
- Un représentant de Aix Marseille Université
- Un représentant du CROUS
- Un représentant de CITEO ;
- Un représentant d'ECOMAISON ;

- Un représentant d'ECOLOGIC ;
- Un représentant de REFASHION ;
- Un représentant de BATRIBOX ;
- Un représentant de VALOBAT ;
- Un représentant de l'Association de défense des consommateurs et usagers (CLCV – Consommation Logement Cadre de Vie) ;
- Un représentant des Associations France Nature Environnement Provence Alpes Côte d'Azur et Bouches-du-Rhône ;
- Un représentant du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement – Pays d'Aix ;
- Un représentant de Zéro Waste Marseille ;
- Un représentant du Réseau compost citoyen Provence-Côte d'Azur ;
- Un représentant du Réseau régional des ressourceries et recycleries Provence-Côte d'Azur ;
- Un représentant du Parc National des Calanques ;
- Un représentant du Parc Naturel de la Sainte Baume.

Article 4 :

Sont désignés pour siéger au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence les membres suivants :

- Mme Anne REYBAUD-DECROIX Vice-présidente de la Métropole déléguée au traitement et à la valorisation des déchets, Ruralité ;
- M. Serge PEROTTINO Vice-président de la Métropole délégué aux Relations usagers du Service public de gestion des déchets – à la Collecte des déchets ;
- M. Hedi RAMDANE conseiller métropolitain délégué à la propreté Marseille.

Article 5 :

La présidence de cette commission sera assurée par le Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la prévention et valorisation des déchets.

Article 6 :

Le secrétariat de cette commission sera assuré par la direction « Economie circulaire et informations » au sein de la Direction Générale Déléguée Amélioration du Cadre de Vie.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Traitement et Valorisation des déchets, Ruralité

Anne REYBAUD-DECROIX